

Intitulé

La protection juridique des personnes vulnérables

Référence

FOR 101 - 1

Public ciblé

- Professionnels en lien avec les familles.
- Professionnels en lien avec les personnes bénéficiant d'une mesure de protection.

Intervenant:

Responsable qualité service MJPM ATL
Formateur et Titulaire du CNC MJPM

Prérequis

Aucun

Lieu

- À Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

Durée

- 1/2 journée
- 3h30 de formation en inter

Prix Inter / par personne *

139 € / jour / personne

Prix Intra

Nous consulter

Délai d'accès

8 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter



Mis à jour le 21/04/2026

*Net de TVA par décision d'exonération de la DIRRECTE
OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

Formation

La protection juridique des personnes vulnérables

Objectifs opérationnels

- **Maîtriser la procédure d'une demande d'ouverture d'une mesure de protection ;**
- **Connaître les droits de la personne protégée ;**
- **Cerner les missions du Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM).**

Objectifs pédagogiques

- **Envisager les besoins de protection, sous l'angle capacitaire de la personne protégée ;**
- **Connaître les différentes mesures de protection (Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de Justice, Mandat de protection future et Habilitation familiale) ;**
- **Construire un projet d'accompagnement cohérent et mettant en lumière les rôles et places respectifs des professionnels de l'accompagnement et de la protection juridique.**

Contenu

- **Se situer dans sa pratique**
- **L'intérêt d'une mesure de protection, cadre législatif, social, et ouverture d'une mesure de protection ;**
- **Les différentes mesures de protection juridique, les droits et libertés des personnes protégées ;**
- **Les missions du MJPM, tuteur et/ou du curateur familial ;**
- **Évaluation des acquis.**

Évaluation des résultats

ATL Formation met en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- **Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.**
- **Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.**

ATL FORMATION
1, Avenue du père Coudrin
48000 MENDE
atl.formation@atl48.org
04.66.49.05.16
www.tutelle-lozere.com